

National Trust
for Canada
Bringing heritage to life



Fiducie nationale
du Canada
Le patrimoine en vie

Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

présenté par :

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

Pour obtenir davantage de précisions, ainsi qu'une liste des organismes qui appuient ce mémoire, vous pouvez consulter les recommandations détaillées de la Fiducie nationale du Canada concernant le budget de 2019 à l'adresse www.nationaltrustcanada.ca/Budget2019.

Recommandations de la Fiducie nationale du Canada concernant le budget de 2019

1. **Renouvellement et prolongation du programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada :**
 - a. **33 millions de dollars** sur 3 ans en subventions de contrepartie pour les lieux historiques nationaux, les phares patrimoniaux et les gares ferroviaires patrimoniales — l'effet de levier anticipé est de 5 fois la contribution fédérale;
 - b. **35 millions de dollars** sur 3 ans pour attirer l'investissement des entreprises et mener à de nouveaux usages productifs pour les propriétés patrimoniales commerciales qui génèrent des revenus — l'effet de levier anticipé est un investissement privé au moins 5 fois plus important et la création de 2 000 emplois;
 - c. **Un fonds supplémentaire de plusieurs millions de dollars pour le financement des lieux patrimoniaux importants pour les peuples autochtones.** La réponse du gouvernement fédéral à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada doit absolument prévoir un financement important pour le soutien des efforts des peuples autochtones pour la préservation et la restauration de leurs lieux patrimoniaux et la commémoration de la contribution de ces peuples à l'histoire du Canada.
2. **Financement pour l'établissement d'une culture transformative de philanthropie concernant les lieux historiques afin d'encourager les dons du public et des entreprises aux lieux patrimoniaux qui sont importants pour les Canadiens, y compris pour les peuples autochtones :**
 - a. **6 millions de dollars** pour accroître la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif à amasser des fonds et à établir des partenariats avec des entreprises en vue de projets communautaires visant la restauration des phares fédéraux excédentaires, des lieux de culte, des paysages culturels et d'autres lieux patrimoniaux;
 - b. **2 millions de dollars** pour des concours nationaux de sociofinancement afin de favoriser la philanthropie communautaire concernant les lieux patrimoniaux.

Mémoire : Recommandations en vue du budget de 2019 par la Fiducie nationale du Canada et ses organismes partenaires

La Fiducie nationale du Canada et ses partenaires du secteur des lieux historiques recommandent que le budget fédéral de 2019 prévoie **76 millions de dollars sur trois ans** (de 2019 à 2021) afin d'encourager les investissements du secteur privé dans des propriétés patrimoniales, de stimuler la philanthropie patrimoniale envers les lieux historiques et de soutenir les efforts des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif pour la sauvegarde et la restauration des lieux historiques nationaux dans l'ensemble des provinces et territoires.

Nous soulignons également la nécessité pour le gouvernement fédéral d'accroître les programmes existants de financement des lieux historiques en ajoutant un nouveau financement dédié au soutien des efforts des peuples autochtones pour la sauvegarde et la restauration de leurs lieux patrimoniaux.

Le financement proposé servira à combler les manques criants de financement fédéral et à montrer l'effet de levier économique des investissements dans les lieux historiques, d'ici à ce que d'autres mesures aient été prises pour donner suite aux recommandations du rapport [*Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*](#) – une étude charnière menée par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes en décembre 2017.

Priorités du gouvernement fédéral soutenues par ces recommandations :

1. **Débloquer les contributions financières au niveau local et créer de nouveaux emplois dans les régions urbaines, rurales ou éloignées.** La réhabilitation est une industrie de plusieurs milliards de dollars. La rénovation résidentielle à elle seule donne du travail à 690 000 Canadiens et génère des salaires totalisant 41,3 milliards de dollars. Un investissement dans la réhabilitation patrimoniale génère jusqu'à 21 % plus d'emplois, y compris des emplois spécialisés, qu'un investissement comparable pour de nouvelles constructions. De plus, la réhabilitation patrimoniale comprend moins de « pertes » pour l'économie canadienne liées à l'achat de biens étrangers.

Les investissements recommandés pour le budget amélioreraient l'environnement pour **les investissements du secteur privé** en vue de l'adaptation et de la rénovation des propriétés commerciales anciennes, notamment pour la création de **logements abordables**.

2. **Encourager la philanthropie des entreprises et du public** afin de bonifier le travail des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif et de soutenir les projets de construction et de rénovation patrimoniales dans l'ensemble des provinces et des territoires.

3. **Soutenir les efforts des peuples autochtones** en vue de la sauvegarde et de la restauration des lieux qui sont importants pour eux, en appui aux efforts de **réconciliation**.
4. Aider les propriétaires canadiens à adopter des mesures importantes pour l'atteinte d'une **économie à faibles émissions de carbone**, par la réhabilitation des édifices existants et en capitalisant sur le carbone capté et sur les ressources naturelles. Les édifices historiques peuvent être un élément clé de l'objectif du Canada de réduire les émissions de GES de 40 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050. L'investissement dans la réhabilitation des édifices patrimoniaux est une composante clé d'une économie à faibles émissions de carbone : la rénovation et la réutilisation des bâtiments mettent en valeur les matériaux en place et le carbone déjà capté, réduisent les déchets de construction et de démolition et ne comportent pas les impacts environnementaux associés aux nouvelles constructions. Les études montrent qu'il faut entre 10 et 80 ans avant que les bienfaits d'un édifice « vert » finissent par contrer les impacts négatifs sur le climat liés à sa construction. Le 17^e rapport du comité de l'environnement de la Chambre des communes intitulé [*De meilleurs bâtiments pour un avenir à faibles émissions de carbone*](#) (juin 2018) souligne, dans ses recommandations, le rôle crucial de l'adaptation et de la réutilisation.
5. Favoriser le **transfert de propriété des phares fédéraux excédentaires** et d'autres immobilisations à des groupes communautaires en mesure de générer des revenus et des dons pour la durabilité à long terme de ces bâtiments.
6. Comblent les lacunes en matière de leadership du fédéral concernant les lieux historiques en vue de permettre au Canada de remplir ses engagements internationaux à titre de pays signataire de la **Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO**, qui exige des États parties qu'ils veillent à ce que des « mesures [...] financières adéquates » soient en place pour la protection et la réhabilitation de ce patrimoine (article 5).

La question des lieux historiques est une compétence partagée et tous les ordres de gouvernement ont un rôle essentiel à y jouer. Le gouvernement fédéral a été plutôt absent depuis 2007. Lors d'audiences tenues en 2017 et dans son 10^e rapport intitulé [*Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*](#), le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a cerné la nécessité d'un plus grand leadership du fédéral, y compris du financement et des mesures incitatives concernant les lieux historiques dont le gouvernement fédéral n'est pas propriétaire.

Quels lieux historiques pourraient en profiter?

Les propriétés admissibles comprennent celles inscrites au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, ou celles qui remplissent les critères pour y figurer — par exemple, certains des

25 000 édifices commerciaux patrimoniaux qui se trouvent dans les centres-ville partout au pays : les immeubles de bureaux, les édifices à logements historiques, les logements abordables existants ou potentiels, les lieux historiques ouverts au public, les cimetières, les paysages culturels comme les complexes agricoles historiques et les sites traditionnels autochtones, les phares (environ 450 devraient être retirés de l'inventaire du gouvernement fédéral), les lieux de culte (il y en aurait 27 000 et l'avenir de plusieurs est incertain), les anciens pensionnats, les édifices institutionnels, les hôtels de ville historiques, les structures récréatives (p. ex., les cinémas et les opéras) et les ouvrages de génie (p. ex., les ponts et les canaux).

Les propriétaires et les promoteurs comprendraient les ONG et les organismes de bienfaisance, les sociétés canadiennes imposables, ainsi que les gouvernements provinciaux et autochtones et les municipalités.

Recommandations pour le budget de 2019

1. Renouvellement et prolongation du programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada

Réinstauré en tant que mesure de relance économique en 2009 après avoir été laissé de côté pendant de nombreuses années, le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada offre des fonds de contrepartie pour les 736 lieux historiques nationaux dont le gouvernement du Canada n'est pas propriétaire. Il a été financé à hauteur de 20 millions de dollars sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018), mais il a en général été gravement sous-financé (habituellement 1 million de dollars par année) et il demeure un programme encombré. Depuis 2009, les demandes présentées totalisent 107 millions de dollars, alors que le financement disponible n'atteignait que 40 millions de dollars.

Recommandation :

- a. **33 millions de dollars sur 3 ans en subventions de contrepartie pour les lieux historiques nationaux, les phares patrimoniaux et les gares ferroviaires patrimoniales — l'effet de levier anticipé est de 5 fois la contribution fédérale.**
- b. **35 millions de dollars sur 3 ans pour attirer l'investissement des entreprises et mener à de nouveaux usages productifs pour les propriétés patrimoniales commerciales qui génèrent des revenus — l'effet de levier anticipé est un investissement privé au moins 5 fois plus important et la création de 2 000 emplois.**

Un programme incitatif fédéral comparable ciblant les propriétés commerciales patrimoniales (2005 à 2008) couvrait 20 % des coûts de projet admissibles avec une subvention maximale de 1 million de dollars et a donné des résultats impressionnants, avec des contributions totalisant 14,95 millions de dollars menant à des dépenses en construction de 143,4 millions de dollars, à la création d'emplois et à de nouveaux usages pleins de vitalité pour les édifices abandonnés.

Il est important de noter l'appui considérable dans l'ensemble du Canada pour un incitatif fiscal fédéral visant à attirer l'investissement des entreprises vers les propriétés patrimoniales génératrices de revenus. Les crédits d'impôt aux États-Unis relatifs au patrimoine ont généré 5 fois leur valeur en investissements privés, ils ont permis de préserver plus de 40 000 propriétés historiques, ils ont créé des milliers de logements abordables et ils ont stimulé une industrie en croissance, l'industrie de la construction patrimoniale.

En octobre 2015, le Parti libéral du Canada a affirmé son intérêt envers les incitatifs fiscaux concernant les édifices patrimoniaux et le rapport [Préserver le patrimoine du](#)

[Canada : Les fondements de notre avenir](#) donne des signaux positifs concernant les incitatifs fiscaux, mais le gouvernement a cependant émis des réserves. Compte tenu de ces réserves, et du besoin criant d'une stimulation immédiate de l'investissement, la recommandation de fonds de subvention fédéraux de 35 millions de dollars se veut un compromis acceptable au cours des trois prochaines années, d'ici à ce que les recommandations du rapport du comité de l'environnement soient mises en œuvre.

c. Un fonds supplémentaire de plusieurs millions de dollars pour le financement des lieux patrimoniaux importants pour les peuples autochtones.

La réponse du gouvernement fédéral à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada doit absolument prévoir un financement important pour le soutien des efforts des peuples autochtones pour la préservation et la restauration de leurs lieux patrimoniaux et la commémoration de la contribution de ces peuples à l'histoire du Canada. La valeur en dollars et les modalités, y compris le ratio du financement de contrepartie, devraient être fixées dans le respect de l'approche collaborative énoncée dans l'appel à l'action 79 de la Commission.

2. Financement pour l'établissement d'une culture transformative de philanthropie concernant les lieux historiques afin d'encourager les dons du public et des entreprises aux lieux patrimoniaux qui sont importants pour les Canadiens, y compris pour les peuples autochtones

Un tel investissement changerait la donne en multipliant les sources de financement possibles pour les lieux historiques.

Recommandation :

- a. 6 millions de dollars** pour accroître la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif à amasser des fonds et à établir des partenariats avec des entreprises en vue de projets communautaires visant la restauration des phares fédéraux excédentaires, des lieux de culte, des paysages culturels et d'autres lieux patrimoniaux.

Le financement permettrait de former une équipe de spécialistes expérimentés du financement et de la commandite qui formerait, encadrerait et soutiendrait le personnel et les bénévoles des lieux historiques et qui mènerait des campagnes de financement d'envergure. La majeure partie du financement serait versée aux organismes participants sous la forme de « subventions d'enjeux » ou de fonds de

contrepartie pour les aider à lancer leurs campagnes de financement ou à profiter du financement corporatif.

Les gouvernements fédéraux ailleurs dans le monde ont pu constater les avantages de ce type d'investissements : la campagne *Save America's Treasures* est un exemple de partenariat réussi en la National Trust des États-Unis, le National Park Service et d'autres organismes fédéraux au sein duquel la National Trust mène la charge pour obtenir 55 millions de dollars de financement corporatif et offre du soutien technique aux demandeurs qui obtiennent du financement.

- b. 2 millions de dollars** pour des concours nationaux de sociofinancement afin de favoriser la philanthropie communautaire concernant les lieux patrimoniaux.

CE LIEU IMPORTE (thisplacematters.ca/fr) est une plateforme de sociofinancement éprouvée qui, depuis son lancement au printemps 2015, a canalisé 1,4 million de dollars vers des projets patrimoniaux communautaires méritants. Contrairement à un programme de subventions, qui exige habituellement des demandeurs qu'ils contribuent à hauteur égale (1:1), CE LIEU IMPORTE tire profit de la stimulation apportée par la compétition qui permet de mobiliser la communauté et favorise la philanthropie communautaire. Au cours des concours de 2016 et de 2017, chaque dollar versé en prix a mené à 2,50 \$ de plus en dons au niveau local, et l'effervescence des concours a permis d'atteindre des millions de Canadiens dans les médias sociaux et de leur donner une tribune pour le financement des lieux qui sont importants pour eux.

Il existe des précédents au Canada quant à l'utilisation des fonds de contrepartie fédéraux pour stimuler la philanthropie, permettre le lancement de projets locaux et favoriser les investissements, p. ex., la réponse du gouvernement du Canada à la crise des réfugiés syriens et l'aide en réponse au désastre en Haïti.

Conclusion

Au cours de la dernière année, beaucoup de discussions au sujet des lieux historiques canadiens ont eu lieu sur la Colline du Parlement et il faut que la nécessité du leadership et du financement du fédéral soit reconnue. L'inclusion d'un nouveau financement pour les lieux historiques dans le budget de 2019 engendrerait de nouveaux investissements et retombées économiques, permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuerait à la réconciliation, favoriserait la durabilité environnementale et mènerait à la restauration des lieux qui importent aux collectivités.

Nous remercions les membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes de prendre en compte ces recommandations.

Au sujet de la Fiducie nationale du Canada <https://nationaltrustcanada.ca/fr/>

La Fiducie nationale du Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui agit et inspire à agir afin de protéger des lieux historiques. Nous savons que les lieux historiques peuvent être transformés afin de répondre aux besoins de la collectivité et nous offrons les outils, les ressources et le financement pour aider les collectivités à réaliser ces transformations.

Nous avons des contacts partout au pays avec les organismes intéressés par le patrimoine dans toutes les provinces et tous les territoires grâce à notre conseil national.

Depuis 2016, la plateforme de concours de sociofinancement CE LIEU IMPORTE de la Fiducie nationale a permis de distribuer 1,4 million de dollars pour soutenir et rénover 89 lieux historiques notables.

Coordonnées : **Natalie Bull, directrice nationale**

Tél. : 613-237-1066 poste 222

nbull@nationaltrustcanada.ca